



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
4 octobre 2004
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2002, à 15 heures

Président : M. Wenaweser (Liechtenstein)

Sommaire

Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)*

Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)*

Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)*

* Points que la Commission a décidé d'examiner conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/57/115)

Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/57/3, 4/57/67-E/2002/45, A/57/139 et Corr.1, A/57/218 et Corr.1 et A/57/352; A/C.3/57/L.6; E/CN.5/2002/2).

Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/57/93)

1. **M^{me} Loemban Tobing-Klein** (Suriname) présente les condoléances de son pays à S. M. la Reine Beatrix, à sa famille, au Gouvernement et au peuple des Pays-bas à l'occasion du décès de S. A. R. le Prince Claus.

2. L'oratrice dit que trop de gens dans le monde, en particulier dans les pays en développement, vivent en dessous du seuil de pauvreté, dans des conditions qui sont une violation permanente de leurs droits fondamentaux. Chacun a le droit de vivre dans la dignité, en paix et en harmonie avec l'environnement. Les gouvernements ont promis qu'un certain nombre d'objectifs, notamment la réduction de moitié de la pauvreté, seraient atteints en 2015 et qu'ils feraient en sorte, en collaboration avec la société civile et leurs partenaires non gouvernementaux, que les engagements pris soient tenus. Il incombe toutefois également aux pays développés de fournir aux pays en développement une aide qui représente au moins 0,7 % de leur PIB, afin de concrétiser le Consensus de Monterrey et d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. Jusqu'en 1980, le Suriname était considéré comme un pays relativement développé, mais en 20 ans, la position économique du pays s'est affaiblie et la réalisation des objectifs du programme économique et social du Gouvernement est devenue problématique. Les femmes, les enfants et les personnes âgées ont été les premières victimes. La politique de développement social du Gouvernement surinamais repose principalement sur l'amélioration du bien-être social de la nation tout entière. Le

développement social est au cœur du développement durable global d'un pays et est donc la responsabilité de tous les intervenants de la société. Suite aux recommandations faites à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, le Gouvernement surinamais s'efforce d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées en augmentant leurs revenus et en leur facilitant l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à des activités sociales et culturelles. La population du Suriname vieillit, comme celle d'autres pays en développement, et le Gouvernement exécute des programmes qui sensibilisent même les jeunes au problème. Le Gouvernement se félicite donc des activités de l'ONU en faveur du développement social et est favorable à la nomination d'un rapporteur spécial sur le vieillissement.

4. Le Gouvernement surinamais a élaboré une stratégie visant à intégrer les handicapés dans la société, en application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Dans le même temps, il reconnaît que les enfants, qui sont l'avenir d'un pays, ont besoin d'une éducation. L'éducation est donc une priorité dans la stratégie de développement du Gouvernement. Le Suriname a l'intention de célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en organisant des conférences, des campagnes de sensibilisation et des activités d'information.

5. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) est pleinement consciente que, en tant que groupe de pays, elle doit créer un environnement propice au développement humain et social durable de ses habitants, et elle a donc établi le Conseil du développement humain et social, qui rassemble des décideurs de tous les pays de la CARICOM autour de questions d'intérêt commun. La CARICOM a également lancé une stratégie de développement humain et le Suriname souscrit pleinement à ses objectifs et principes communs. De même, la CARICOM a défini une stratégie de ressources humaines axée sur l'éducation visant à améliorer les connaissances de base des jeunes, et est consciente qu'il est nécessaire de prêter attention aux soins de santé, à la lutte contre la drogue et à l'augmentation du chômage.

6. Le Gouvernement surinamais est déterminé à éliminer la pauvreté, à promouvoir l'emploi productif et à intensifier l'intégration sociale afin d'améliorer la situation sociale et les conditions de vie des habitants

du pays. Il se félicite donc de la nomination d'un envoyé spécial sur la mise en œuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'un coordonnateur de la campagne visant à promouvoir ces objectifs.

7. **M. Kadiri** (Maroc) note que, malgré les efforts des gouvernements, des institutions internationales et de la société civile, une très grande proportion de la population mondiale vit encore dans la pauvreté à cause de conditions économiques défavorables. Le Maroc estime que la communauté internationale doit appuyer les pays désavantagés, en particulier en Afrique, et, bien qu'il soit lui-même un pays en développement, il a donc annulé la dette des pays africains les moins avancés et a levé toutes les barrières douanières sur les exportations de ces pays vers le Maroc.

8. Le Maroc s'efforce de remplir ses engagements sur les plans national et international dans le domaine du développement social en améliorant l'accès de la population aux services sociaux de base et en favorisant l'emploi et les activités génératrices de revenus, afin de promouvoir l'intégration sociale des populations vulnérables et de lutter contre la pauvreté. Cette stratégie encourage une culture de solidarité par la mise en place de fondations chargées de promouvoir le bien-être social et lutter contre l'exclusion sociale. À cette fin, le Gouvernement affecte une part importante de son budget au secteur social et plusieurs programmes sociaux ont ainsi été mis en place.

9. Le Gouvernement a lancé des programmes visant à élargir le marché du travail, à stimuler le secteur privé, à offrir des prêts à des conditions favorables aux jeunes entrepreneurs et appuyer la création d'entreprises dans un effort pour réduire le chômage. Le Maroc accueillera le Congrès mondial des jeunes en 2003, qui se penchera sur les moyens par lesquels les jeunes peuvent appuyer les efforts de l'ONU et des États Membres pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

10. Dans le cadre des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Maroc a élaboré une charte nationale de la politique familiale conçue pour améliorer la situation des familles marocaines. Il se félicite également de l'adoption du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement et, conscient des implications d'une

augmentation de la population âgée, le Gouvernement a mis au point un plan d'action national pour protéger les personnes âgées, qui tient compte de facteurs religieux, historiques et socioculturels et cherche à réaffirmer le rôle des personnes âgées dans la transmission du savoir et de l'expérience et à les intégrer dans la société. Par ailleurs, conformément à ses engagements internationaux, le Maroc a présenté un rapport national sur le vieillissement qui décrit la situation démographique, économique et sociale des personnes âgées et analyse les réalisations du Gouvernement et des associations dans ces domaines, les difficultés rencontrées pour atteindre certains objectifs et l'idée force des grandes orientations nationales futures.

11. Le Gouvernement compte un ministre chargé spécialement de la condition de la femme, de la protection de la famille et de l'enfance et de l'intégration des handicapés. La volonté politique de garantir l'égalité des chances des handicapés s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national d'action pour intégrer les handicapés et par des mesures gouvernementales visant à sensibiliser la société aux problèmes des handicapés. Par ailleurs, la réduction de l'analphabétisme étant l'une des priorités majeures du Gouvernement, une charte nationale sur l'éducation et la formation visant à réformer le système national d'éducation a été adoptée en 1999.

12. La délégation marocaine est préoccupée par la grave détérioration de la situation économique, sociale et humanitaire du peuple palestinien en conséquence de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. La communauté internationale a le devoir de prendre ses responsabilités pour soulager les souffrances du peuple palestinien et amener Israël à respecter les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et le droit international humanitaire.

13. Les conférences et les sessions extraordinaires organisées sous l'égide des Nations Unies depuis le Sommet de Copenhague ont été largement inspirées des engagements pris dans les domaines du développement social. Il incombe donc à la communauté internationale et aux pays développés de fournir des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs convenus et respecter les échéances fixées afin de garantir à la population du monde entier des conditions de vie correctes. La solidarité entre les différents éléments de la société internationale est indispensable.

14. **M. Koren** (Israël) dit que son pays soutient les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Il appuie également la nouvelle initiative de la communauté internationale visant à protéger et promouvoir les droits des handicapés. Il se félicite donc du travail accompli par le Comité spécial chargé de ce problème et suit ses progrès avec grand intérêt. Israël attribue une grande importance à l'issue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement car le monde affronte deux grands défis : comment faire face au vieillissement exceptionnel du monde développé et comment trouver une parade adaptée aux conditions culturelles, économiques et sociales propres au monde en développement. Les changements mondiaux majeurs des dernières années montrent que la richesse est devenue fonction des connaissances et que les nations qui possèdent des compétences spécialisées doivent être prêtes à coopérer avec les autres nations pour faciliter le développement social.

15. Israël s'efforce de promouvoir le développement social malgré la charge occasionnée par la sécurité et l'intégration de nouveaux immigrants. Par ailleurs, il connaît les mêmes problèmes sociaux que les autres pays. Malgré ces difficultés combinées, Israël a créé un État providence capable de servir un pourcentage toujours croissant de sa population et est prêt à partager son expérience avec d'autres pays qui œuvrent pour le développement social malgré la modicité de leurs ressources.

16. Israël opère par l'intermédiaire du MASHAV, le Centre israélien pour la coopération internationale. Presque tous les programmes du MASHAV visent à renforcer la coopération internationale en faveur du développement social ou du développement durable, et contribuent donc au respect des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social. Certaines nations paient cher l'évolution de l'économie mondiale et, en particulier dans les sociétés agricoles, les personnes âgées perdent des emplois qu'elles occupaient de longue date. Pour inverser cette tendance, Israël a lancé des programmes spéciaux visant à préserver l'emploi et à développer les services destinés aux personnes âgées. Le MASHAV a également mis au point un cours international sur la gestion des services familiaux et communautaires, et a exécuté d'autres programmes axés spécialement sur le rôle de la famille dans l'éducation, la santé et la protection sociale. Pour répondre aux besoins

croissants d'assistance des handicapés, il offre un cours international sur la réadaptation psychologique et physique au sein de la communauté. La délégation israélienne espère que ces projets contribueront au développement social, et au respect du principe de base du Sommet mondial pour le développement social, à savoir que l'être humain reste l'objet central du développement mondial.

17. **M^{me} Colonne** (Sri Lanka) dit qu'en dépit des multiples déclarations d'intention, les peuples du monde en développement souffrent toujours de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'ignorance et de l'injustice en raison principalement du manque de ressources.

18. Sri Lanka s'intéresse particulièrement aux récentes initiatives des Nations Unies et est fermement attachée à l'amélioration du développement social au niveau national, tout en appuyant les efforts mondiaux correspondants. Le pays a un niveau de croissance économique faible, mais un niveau de développement humain élevé. Les gouvernements successifs ont montré qu'ils étaient fermement convaincus que le développement social, l'intégration sociale et la justice sociale allaient au-delà du simple bien-être physique de l'individu et exigent le renforcement du cadre démocratique et juridique de la société.

19. Sri Lanka a atteint un taux d'alphabétisation de 90 % pour les garçons aussi bien que les filles et pour les adultes. Plus de 95 % des enfants achèvent l'école primaire et le pays réaffirme son engagement à atteindre les objectifs de la prochaine décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Depuis la récente initiative de paix, le Gouvernement s'est engagé à accroître le budget annuel consacré à l'éducation et à lancer un programme permettant aux jeunes d'acquérir les compétences indispensables pour obtenir un emploi à l'ère de l'information.

20. Sri Lanka accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/57/93). Les baisses récentes de la mortalité et de la fécondité ont conduit à une augmentation du nombre de personnes âgées. Sri Lanka s'est déjà penchée sur cette question il y a de nombreuses années et, à la suite de l'adoption du Plan d'action de Vienne sur le vieillissement en 1982, a introduit plusieurs mesures ambitieuses pour assurer le bien-être des personnes âgées.

21. La famille joue un rôle vital dans la société sri-lankaise. Toutefois, l'existence des familles traditionnelles et des systèmes de famille élargie est menacée; les problèmes familiaux augmentent dans le monde entier et Sri Lanka ne fait pas exception. Elle attend donc avec intérêt le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et se félicite du rapport du Secrétaire général (A/57/139).

22. La formulation de politiques est toujours beaucoup plus facile que la mise en œuvre. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire implique le partage des responsabilités et la coopération au niveau mondial. Le développement, la stabilité et l'épanouissement de tous les peuples sont dans l'intérêt de tous, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés.

23. **M^{me} Mahoue Same** (Cameroun) dit que le Sommet mondial pour le développement social a montré que la communauté internationale était déterminée à faire du développement social une priorité. Lors des conférences mondiales récentes, la pauvreté est restée une préoccupation fondamentale. Sa réduction étant essentielle pour le développement, les dirigeants africains ont mis en place le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), par lequel ils se sont engagés à améliorer l'administration publique et la gestion de l'économie. Les conditions sociales dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique, restent précaires, malgré les efforts déployés pour respecter les engagements pris au Sommet de Copenhague.

24. La pauvreté continue d'augmenter dans la plupart des pays africains et la situation est aggravée par la propagation du VIH/sida et d'autres maladies endémiques, la détérioration des services de santé et d'éducation, la dette extérieure et les conflits armés. L'élimination de la pauvreté doit être au cœur des efforts de la communauté internationale en faveur du développement social et cette dernière devrait fournir des ressources additionnelles pour aider les pays en développement. Le Cameroun appelle les pays développés à tenir leur engagement de consacrer l'équivalent de 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Il se félicite donc de la proposition de créer un fonds mondial de solidarité, qui serait géré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

25. Le Cameroun a déjà nettement avancé sur la voie du développement. Toutefois, en dépit des progrès réalisés et son admission à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la situation économique et financière reste très incertaine, car plus de la moitié de la population vit dans la pauvreté et le pays est très préoccupé par les effets de la mondialisation.

26. La délégation camerounaise se félicite du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/57/115) ainsi que de la création du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale sur les droits des handicapés, et elle appuie les recommandations du Plan international d'action sur le vieillissement (2002).

27. **M. Msemi** (Congo) fait observer que le Sommet de Copenhague a placé l'individu au centre du développement et a examiné les problèmes essentiels liés au développement social. Sept ans plus tard et après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, la communauté internationale est de plus en plus convaincue de l'importance du développement social, car il n'est pas possible de lutter contre le terrorisme sans combattre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale.

28. Plusieurs délégations ont déjà souligné l'écart croissant entre les pays riches et le reste du monde, et les facteurs qui continuent de compromettre le développement des pays les plus pauvres. La délégation congolaise appuie le Consensus de Monterrey et la réforme du système financier international afin de dégager des ressources pour la mise en œuvre des engagements de Copenhague.

29. Maintenant que la paix est revenue dans la région, le Congo a l'intention d'œuvrer au développement social. Dans le contexte de son plan intérimaire postconflit et avec l'assistance de l'ONU, il encouragera l'éducation et la formation. Compte tenu du rôle essentiel de la famille, il reconnaît l'importance de l'élaboration de politiques et de programmes à long terme en faveur des familles. Il se félicite de l'intérêt croissant manifesté par les institutions spécialisées des Nations Unies pour les questions liées à la famille et prend part, dans le cadre de l'Union africaine, à la réunion régionale de 2003 en vue de la rédaction d'une charte africaine de la famille.

30. Le Gouvernement congolais, très préoccupé par la situation des handicapés, est décidé à les intégrer davantage dans la société et soutient donc les travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale sur les droits et la dignité des handicapés. Conscient du défi lancé par le vieillissement de la population, en particulier dans les pays en développement, il appuie aussi le Plan d'action international sur le vieillissement (2002). Le développement social doit être un effort collectif, une mise en commun de volontés et de ressources dans le cadre d'un nouvel ordre mondial caractérisé par la responsabilité et la solidarité.

31. **M^{me} Aristaputri** (Indonésie) dit que la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action définissent les trois principaux domaines où des progrès sont nécessaires : l'élimination de la pauvreté, l'expansion de l'emploi productif et la réduction du chômage, et l'intégration sociale. Les objectifs de développement du Millénaire sont largement inspirés du Programme d'action de Copenhague.

32. Toutefois, sur une population mondiale de 6 milliards, 1 milliard de personnes principalement dans les pays en développement, vit encore dans la pauvreté, alors qu'un autre milliard, principalement dans le monde développé, bénéficie d'une prospérité qui était inimaginable auparavant. Les 4 autres milliards d'être humains aspirent au développement mais sont très vulnérables, en raison du ralentissement économique mondial actuel. La communauté internationale doit donc s'efforcer de créer l'environnement économique et politique qu'exige le développement social proposé à Copenhague, car, outre des politiques économiques et sociales nationales appropriées, la coopération internationale est également nécessaire pour mobiliser les ressources en faveur du développement par le biais du libre-échange, de l'accès aux marchés, de l'investissement, de la réduction de la dette et de l'augmentation des flux financiers.

33. Les pays en développement sont conscients de leurs responsabilités et font de réels efforts pour le progrès de leur population, mais leurs ressources sont très limitées. L'aide publique au développement est pratiquement à son plus faible niveau en pourcentage, représentant 0,2 % du produit national brut (PNB) des pays donateurs par rapport au 0,7 % prévu. Toutefois, certains progrès ont été réalisés. Lors de la Conférence

internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, les pays donateurs se sont engagés à verser 12 milliards de dollars supplémentaires par an au titre de l'aide. Bien qu'encourageante, cette promesse est encore en deçà des 50 milliards de dollars nécessaires pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié le niveau de l'extrême pauvreté dans le monde entier. Le récent Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a permis de faire un autre pas en avant en identifiant les obstacles à renverser et en élaborant des plans concrets pour parvenir au but.

34. **M. Hyassat** (Jordanie), prenant la parole au titre des points 98 et 99 de l'ordre du jour, dit que son gouvernement a promulgué une loi visant à protéger la famille et à améliorer la condition des femmes et des enfants. Une conférence nationale doit se tenir pour examiner la situation de la famille jordanienne à la lumière des différents changements qui l'ont affectée, notamment la violence familiale.

35. Le Gouvernement jordanien s'emploie à ramener le taux national d'analphabétisme à 5 % d'ici à 2010 et à l'éliminer d'ici à 2015. Il propose également aux jeunes également des programmes de formation professionnelle. Un conseil supérieur de la jeunesse a été constitué pour appuyer la réalisation des objectifs en faveur des jeunes. Par ailleurs, des accords ont été conclus avec des associations de jeunes étrangères en vue d'échanges culturels, touristiques et sportifs.

36. La position de la Jordanie sur la question du vieillissement est conforme aux préceptes de l'islam et à la tradition arabe, qui prescrivent le respect des personnes âgées et des parents. Le Gouvernement, qui a appuyé les décisions adoptées par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, s'efforce de maintenir les personnes âgées dans leur milieu familial. Un comité national pour le bien-être des personnes âgées a été créé, pour montrer qu'elles représentent une ressource précieuse.

37. Le Gouvernement jordanien accorde également une attention spéciale aux handicapés. Il a adopté une loi inspirée par les valeurs arabes et islamiques et a fait siens les documents internationaux pertinents qui définissent l'assistance à apporter aux handicapés. Un conseil national a été créé pour renforcer les droits des handicapés et leur fournir une aide spéciale. La délégation jordanienne souscrit également aux

décisions du Comité spécial chargé d'élaborer une convention sur les droits des handicapés.

38. **M. Haqati** (Koweït), prenant la parole au titre des points 97 et 98 de l'ordre du jour, insiste sur l'importance de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration du niveau de vie pour atteindre l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Ce défi est la responsabilité commune des pays développés et des pays en développement.

39. Compte tenu de l'importance du partage des responsabilités et des liens entre les politiques économiques et sociales, le Gouvernement koweïtien offre à près de 100 pays dans le monde entier une aide matérielle à l'appui de leur développement socioéconomique par le biais du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe.

40. Compte tenu de l'importance du facteur humain dans le développement, les sociétés civilisées ont commencé à prêter attention aux handicapés, qui ont beaucoup à offrir dans tous les domaines du développement.

41. À cet égard, les pays arabes, qui se fondent sur les valeurs de l'islam et sur le respect de la dignité humaine, ont décidé de venir en aide à ceux qui ont des besoins spéciaux. Une conférence sur les handicapés dans le monde arabe se tient actuellement à Beyrouth en vue du lancement de la décennie arabe des handicapés.

42. Le Koweït a créé un conseil supérieur des handicapés pour superviser plusieurs institutions publiques et privées et répondre aux besoins des handicapés et un comité spécial pour faciliter leur intégration sociale. Il est lui aussi favorable à l'élaboration d'une convention générale pour promouvoir le respect des droits et de la dignité des handicapés.

43. Le développement économique et social se heurte à de nombreux obstacles dont les plus importants sont les guerres et l'instabilité politique comme en témoignent l'occupation par Israël des territoires arabes et palestiniens et les conflits interafricains. Le Koweït voit un lien étroit entre la paix et le développement. Il estime également que le respect par toutes les parties des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au développement renforcera les progrès au niveau national.

44. **M. Husain** [Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)], s'exprimant au titre du point 98 de l'ordre du jour, dit que la famille est l'unité sociale de base de toute société et doit être renforcée. De fait, l'OCI estime que l'une des principales activités de recherche décrite dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'Année internationale de la famille en 2004 (E/CN.5/2002/2, par. 14), à savoir mettre en évidence les tendances régionales qui semblent influencer le plus sur les familles et analyser leurs causes, présente un intérêt considérable. Il faut espérer que l'étude couvrira le monde entier, y compris les États membres et les États observateurs de l'OCI, qui représentent un quart de la population mondiale, et tiendra compte des valeurs sociales, culturelles et religieuses des différentes sociétés et de leur incidence sur la famille.

45. D'importants changements sociaux se produisent au niveau mondial, notamment le vieillissement de la population qui touche le statut et la situation socioéconomique des familles. Ajoutés à d'autres facteurs comme l'immigration et les déplacements dus aux conflits, l'aggravation de la pauvreté et la mondialisation, ils menacent la capacité des pays de prendre des mesures viables de protection sociale. Les programmes de développement n'en doivent pas moins être conçus dans l'optique des familles et les intérêts de ces dernières doivent être une priorité dans toute planification visant à garantir un environnement social sain.

46. À cette fin, une déclaration du chef de l'État en faveur de la famille pourrait être le point de départ d'un engagement national et d'une prise de conscience massive de tous les secteurs du gouvernement et de la société. Un engagement similaire au niveau international pourrait prendre la forme d'une déclaration ou d'une convention relative à la famille, à ses droits et ses obligations, et en particulier au rôle des parents. À cet égard, l'OCI propose à nouveau que la communauté internationale désigne une journée annuelle pour rendre hommage aux parents.

47. La création d'un mécanisme nationale de coordination pour la famille peut être envisagée comme mesure institutionnelle complémentaire pour harmoniser les politiques, les plans et les programmes gouvernementaux et non gouvernementaux en faveur de la famille. De tels mécanismes existent déjà dans plusieurs pays et jouent un rôle essentiel dans la défense des intérêts de la famille. Ils donnent

également aux pays en développement l'occasion d'échanger des données d'expérience et des connaissances. Une multitude de services et programmes liés à la famille sera mise en place aux niveaux national et local dans le cadre des activités prévues pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004. L'OCI est fermement convaincue qu'une approche interactive prenant en considération l'intérêt des familles doit faire partie intégrante des stratégies de développement, pour bien montrer que la famille mérite tout l'appui possible.

La séance est levée à 16 h 25.